



Lac-Sergent

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 18 septembre 2017, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, au Club-Nautique, 1466, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur René-Jean Pagé, maire
Monsieur Mario Émond, conseiller
Madame Hélène D. Michaud, conseillère
Monsieur André Métivier, conseiller
Monsieur François Garon, maire suppléant

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 9 personnes.

1. OUVERTURE

Monsieur René-Jean Pagé, maire, remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur René-Jean Pagé, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

-
1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2017 et de la séance extraordinaire du 25 août 2017**
 5. **Correspondance : Voir liste**
 6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 31 août 2017
 - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / août 2017
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - septembre 2017 »
 7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 État des résultats au 31 août 2017
 - 7.2 Liste des permis émis pour le mois d'août 2017
 - 7.3 CCU - Procès-verbal de la séance du 8 août 2017
 - 7.4 Dépôt des plans du garage municipal réalisé par *Architecture et Armoire design*
 8. **Avis de motion**
 9. **Règlements**
 - 9.1 Second projet de Règlement no 346-17 visant à définir les normes concernant les bâtiments secondaires et modifiant le Règlement de zonage no 314-14
 - 9.2 Second projet de Règlement no 338-17 modifiant le règlement de zonage 314-14 afin d'agrandir la zone 23-P à même la zone 21-H
 10. **Résolutions**
 - 10.1 Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure no 2017-804
 - 10.2 Correction de la résolution no 17-08-176 / Cession d'un terrain municipal à Jacqueline, Jean, Lucie et Reine Labranche / Autorisation de signatures
 - 10.3 Engagement / secrétaire temps partiel
 - 10.4 Engagement d'un employé saisonnier aux travaux publics
 - 10.5 Remise d'une médaille d'honneur et du mérite à Monsieur Denis Racine
 - 10.6 Dénéigement du chemin des Hêtres (chemin privé)
 11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
 13. **Deuxième période de questions**

AJOUT

REPORTÉ

AJOUT
AJOUT

14. Clôture de la séance
 15. Levée de l'assemblée
-

- 17-09-185**
- EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- D'ADOPTER** l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
- REPORTÉ** 9.1 Second projet de Règlement no 346-17 visant à définir les normes concernant les bâtiments secondaires et modifiant le Règlement de zonage no 314-14
- AJOUT** 7.4 Dépôt des plans du garage municipal réalisé par *Architecture et Armoire design*
- AJOUT** 10.5 Remise d'une médaille d'honneur et du mérite à Monsieur Denis Racine
- AJOUT** 10.6 Dénéigement du chemin des Hêtres (chemin privé)
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
- Aucune question.
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 21 AOÛT 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AOÛT 2017**
- Séance ordinaire du 21 août 2017
- CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2017 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;
- EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- 17-09-186**
- D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2017.
- Séance extraordinaire du 25 août 2017
- CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2017 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;
- EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- 17-09-187**
- D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2017.
- 5. CORRESPONDANCE**
- La secrétaire dépose la correspondance reçue au 15 septembre 2017.
- 6. TRÉSORERIE**
- 6.1 RAPPORT FINANCIER AU 31 AOÛT 2017**
- La secrétaire fait la lecture du rapport financier au 31 août 2017.
- II EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- 17-09-188**

QUE ledit rapport financier au 31 août 2017 soit adopté.

6.2 APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / AOÛT 2017

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période d'août 2017, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période d'août 2017 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **114 524.83 \$** sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / JUILLET 2017	
DÉPENSES	112 251.26 \$
SALAIRE DU CONSEIL	2 273.57 \$
TOTAL	114 524.83\$

17-09-189

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les Bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de AOÛT 2017 soient adoptés tels que présentés.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / SEPTEMBRE 2017

La secrétaire fait la lecture des comptes à payer pour le mois de septembre 2017.

17-09-190

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Métivier, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer du mois de septembre 2017 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total 20 781.38 \$.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 État des résultats au 31 août 2017

La secrétaire dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 31 août 2017.

7.2 Liste des permis émis pour le mois d'août 2017

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le bilan des permis émis pour le mois d'août 2017.

		année 2017
Janvier		0 \$
Février		290 000 \$
Mars		5 000 \$
Avril		186 800 \$
Mai		22 150 \$
Juin		57 725 \$
Juillet		84 800 \$
Août		481 000 \$
TOTAL		1 125 475 \$

7.3 CCU - Procès-verbal de la séance du 8 août 2017

La secrétaire dépose pour être annexé au procès-verbal, le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la séance du 8 août 2017.

AJOUT

7.4 Dépôt des plans du garage municipal réalisé par *Architecture et Armoire design*

Monsieur le maire, René-Jean Pagé, dépose les plans du garage municipal réalisé par *Architecture et Armoire design*.

8. AVIS DE MOTION

9. RÈGLEMENTS

REPORTÉ

9.1 Second projet de Règlement no 346-17 visant à définir les normes concernant les bâtiments secondaires et modifiant le Règlement de zonage no 314-14

9.2 Second projet de Règlement no 338-17 modifiant le règlement de zonage 314-14 afin d'agrandir la zone 23-P à même la zone 21-H

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent est une ville régie par les dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) ;

ATTENDU QUE suivant les pouvoirs conférés par la Loi sur les cités et villes et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme suivant les dispositions desdites lois ;

ATTENDU QUE le lot 3 514 580 et 3 514 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visés dans le présent règlement forment avec les autres immeubles de la Zone 23-P une seule unité d'évaluation, savoir la chapelle de Notre-Dame de la Paix de Lac-Sergent;

ATTENDU QU'en conséquence, ces deux lots auraient dû, lors de la refonte du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme en 2014, être intégrés à la zone 23-P;

ATTENDU QU'il y a donc lieu de corriger cette anomalie;

ATTENDU QUE la Ville a cédé à Jacqueline, Jean, Lucie, Reine Labranche le lot 3 514 568 du cadastre du Québec le 21 août 2017, lequel est exclu de l'unité d'évaluation de la chapelle de Notre-Dame de la Paix de Lac-Sergent ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur Mario Émond, conseiller à la séance ordinaire tenue le 21 août 2017 et aux fins du présent règlement ;

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu le 18 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité

17-09-191

QUE le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir:

Article 1 : TITRE

Le présent projet de règlement porte le titre « Premier Projet de Règlement no 338-17 modifiant le Règlement de zonage no 314-14 afin d'agrandir la zone 23-P à même la zone 21-H»

Article 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3 : BUT

Le présent règlement a pour but de modifier le règlement de zonage numéro 314-14 de façon à agrandir la zone 23-P à même une partie de la zone 21-H.

Article 4 : MODIFICATIONS

Le règlement de zonage numéro 314-14 est modifié à son plan de zonage en agrandissant la zone 23-P à même la zone 21-H.

Le tout tel que montré au plan joint au présent règlement, comme annexe A, pour en faire partie intégrante.

Article 4.1 :

Modifications du règlement de zonage no 314-14. Le plan annexé au règlement de zonage est modifié en ce que la ligne de délimitation de la zone 23-P sera déplacée vers le sud et y intégrera le lot suivant :

1. Lot 3 514 580 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf

Donc, l'agrandissement de la zone 23-P inclura en totalité les lots suivants : 3 514 580, 3 514 587 et 3 514 585 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf et occupera une superficie globale de 4 012.90 mètres carrés.

Article 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure no 2017-804

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble désigné par le numéro de lot 4 599 268 dans le cadastre du Québec laquelle vise à rendre conforme l'implantation du bâtiment principal existant et de régulariser également le bien-fonds au Règlement de lotissement actuel en ce qui concerne ses dimensions et superficie en raison d'une expropriation par la Ville de Lac-Sergent inscrite en mai 2009;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1 du Règlement de zonage no 314-14 ainsi que le chapitre 2 Dispositions relatives aux dérogations mineures du *Règlement sur les dérogations mineures no 316-14*;

ATTENDU que le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU qu'un avis public a été publié et affiché conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur André Métivier, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-09-192

D'accepter cette demande de dérogation mineure, aux fins de régulariser la distance du bâtiment principal de la marge de recul avant à 4.10 mètres alors que la norme réglementaire est de 9 mètres.

DE régulariser également le bien-fonds désigné par le No de lot 4 599 268 au Règlement de lotissement actuel en ce qui concerne ses dimensions et superficie en raison d'une expropriation par la Ville de Lac-Sergent inscrite en mai 2009, c'est-à-dire la mesure en profondeur de 51.23 mètres alors que la norme réglementaire est de 75 mètres et une superficie de 3 492.8 mètres carrés alors que la norme est de 4 000 mètres carrés.

10.2 Autorisation de signatures – Vente d’un terrain municipal à Jacqueline, Jean, Lucie et Reine Labranche (Lot 3 514 568 – chemin de la Chapelle) / correction de la résolution no :17-08-176

ATTENDU la demande d’acquisition par Jacqueline, Jean, Lucie et Reine Labranche du terrain désigné par le lot 3 514 568, cadastre du Québec et situé sur le chemin de la Chapelle;

ATTENDU qu’il y a lieu de corriger la résolution no 17-08-176, laquelle faisait mention la demande d’acquisition par Jacqueline, Jean, Lucie et Reine Labranche du terrain désigné par le lot 3 514 568, cadastre du Québec et situé sur le chemin de la Chapelle;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents

17-09-193

QUE ce Conseil municipal autorise la vente du lot 3 514 568, d’une superficie de 380.8 mètres carrés, à Jacqueline, Jean, Lucie et Reine Labranche, pour la somme de cinq mille (5 000) dollars.

QUE les frais du notaire et du bureau d’enregistrement de la publicité des droits soient à la charge de l’acquéreur.

QUE monsieur le maire, René-Jean Pagé et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent l’acte notarié ou tout autre document afin de donner suite à la présente.

10.3 Engagement / secrétaire temps partiel

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Métivier, conseiller
ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents

17-09-194

QUE Mme Lise Potvin, domiciliée à Saint-Raymond soit engagée au poste de secrétaire à temps partiel, avec période d’essai de douze (12) mois, sous la supervision de la directrice générale pour une moyenne d’heures d’environ 15 heures semaine et pour le remplacement des employés permanents lors des absences prévues et non prévues et selon le taux horaire de 14\$/heure.

10.4 Engagement / employé saisonnier aux travaux publics

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents

17-09-195

QUE Monsieur Michel Belleau, domicilié à Saint-Raymond, soit employé par la Ville de Lac-Sergent pour la période du 13 août au 30 septembre 2017, pour exécuter divers travaux à titre de manœuvre aux travaux publics selon les besoins de la municipalité au taux horaire de 15.50\$ de l’heure.

QUE le salaire soit chargé aux postes budgétaires – Rémunération – Hygiène du Milieu – Transport – Urbanisme – Rampe de mise à l’eau selon le nombre d’heures travaillées dans chaque secteur.

AJOUT

10.5 Remise d’une médaille d’honneur et du mérite à Monsieur Denis Racine

ATTENDU que la ville de Lac Sergent a instauré en 2010 une politique afin d’honorer les implications et les réalisations de personnalités de Lac Sergent;

ATTENDU que le Conseil estime qu’il y a lieu de souligner le grand dévouement de Monsieur Denis Racine, maire de Lac-Sergent de 2005 à 2016, au bénéfice de la population de Lac-Sergent;

ATTENDU que cette cérémonie se veut très simple, sans engagement financier pour la Ville du Lac Sergent, sauf la valeur de la médaille elle-même;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère

Le vote est demandé par le conseiller François Garon

	pour	contre
Monsieur René-Jean Pagé, maire	X	
Madame Hélène D. Michaud, conseillère	X	
Monsieur Mario Émond, conseiller	X	
Monsieur André Métivier, conseiller	X	
Monsieur François Garon, conseiller		X

17-09-196

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE la Ville de Lac-Sergent procède à la remise d'une médaille d'honneur et de mérite à Monsieur Denis Racine et délègue le Maire René-Jean Pagé à agir à cette fin au nom de la ville de Lac Sergent.

- SUSPENSION DE LA SÉANCE -

A 20H20.

17-09-197

II EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
QUE la présente séance soit suspendue

A la reprise de l'assemblée de consultation suspendue à 20H20, les membres du Conseil sont toujours présents et la résolution suivante est alors adoptée.

- REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS -

A 20H32.

17-09-198

II EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil reprenne les délibérations de la présente séance.

AJOUT

10.6 Déneigement du chemin des Hêtres (chemin privé)

17-09-199

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent prenne en charge le déneigement des chemins privés des Hêtres et de la Colonie à compter de l'année 2018.

11. **SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES**

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

Plusieurs membres du Conseil de la Ville prennent la parole.

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Q. (M Laurent Langlois). Demande des précisions concernant les frais d'honoraires juridiques ainsi que sur les travaux exécutés en bande riveraine sur un terrain situé sur le Vieux-Chemin. Il s'informe également sur la hausse du contrat de déneigement des rues municipales pour la saison 2017-2018.

Il interroge le Conseil sur le contrat de CIMA+ et les sommes déboursés à ce jour.

Q. (M. Yves Bédard) Il s'informe des sommes exigibles en rapport de la demande de lotissement octroyé par le Conseil sur le chemin du Club-Nautique.

Q. (M. Richard Grenier) Il s'informe de la conformité de la demande de lotissement octroyé par le Conseil sur le chemin du Club-Nautique.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

17-09-200

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20H56.

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

RENÉ-JEAN PAGÉ
MAIRE

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière